

DÉCLARATION DE GLENEAGLES SUR LA NON-PROLIFÉRATION

1. Nous reconnaissons, comme nous l'avons fait à Évian et à Sea Island, que la prolifération des armes de destruction massive (ADM) et de leurs vecteurs demeure, avec le terrorisme international, les menaces les plus importantes à la paix et à la sécurité internationales. La menace que représente l'utilisation d'ADM par les terroristes exige un redoublement des efforts.
2. Tous les États ont un rôle à jouer pour relever le défi de la prolifération des ADM en imposant des normes internationales de contrôle des armes, de désarmement et de non-prolifération. Tous doivent respecter totalement leurs obligations et assurer une mise en œuvre efficace. Nous réaffirmons nos engagements à cet égard et nous insistons sur notre détermination de relever résolument les défis en matière de prolifération, en déployant à la fois des efforts nationaux et un multilatéralisme efficace.
3. À Sea Island, nous avons approuvé un Plan d'action sur la non-prolifération. Au cours de l'année écoulée, nous avons intensivement collaboré avec nos partenaires internationaux sur tous ses aspects.

Universalisation et renforcement du régime de non-prolifération

4. Des normes multilatéralement approuvées fournissent une base essentielle pour nos efforts en matière de non-prolifération. Nous appuyons fermement le respect et la conformité universels à l'égard de ces normes. Nous travaillerons pour les renforcer, notamment par une vérification plus rigoureuse et une meilleure mise en œuvre. Nous invitons tous les États qui ne sont pas parties au Traité de non-prolifération des armes nucléaires, à un Accord de garanties étendues de l'AIEA et au Protocole additionnel, à la Convention sur les armes chimiques, à la Convention sur les armes biologiques ou à toxines, au Protocole de Genève de 1925 et au Code de conduite contre la prolifération des missiles balistiques de La Haye, à y adhérer sans délai et nous tenons prêts à les aider à cette fin.
5. Nous nous réjouissons de l'acceptation, par la communauté internationale, de la Convention internationale sur la suppression des actes de terrorisme nucléaire, dont la Fédération de Russie a eu l'initiative, et attendons avec intérêt sa prochaine entrée en vigueur.

Nations Unies

6. Nous saluons le rôle du Conseil de sécurité des Nations Unies pour relever les défis de la prolifération. Nous nous réjouissons du fait que la majorité des membres de l'ONU a répondu à la résolution 1540 du Conseil de sécurité en présentant des rapports sur les dispositions nationales qu'ils ont prises (et notamment les contrôles à l'exportation) en faveur de la non-prolifération, et sur leur contribution à la coopération internationale. Nous exhortons ceux qui ne l'ont pas encore fait à présenter leurs rapports sans tarder. Il est essentiel que tous les États respectent totalement leurs obligations, en adoptant et en faisant appliquer des mesures légales

et réglementaires, dont des sanctions pénales et civiles pour les violations, et en s'engageant à l'égard de la coopération internationale en matière de non-prolifération. Nous sommes prêts à examiner toutes les requêtes d'États cherchant à mettre au point leur système national. Nous demandons instamment au Comité chargé de la résolution 1540 de travailler avec diligence et efficacité, en recourant au soutien des organisations internationales pertinentes. Nous exhortons aussi le Conseil de sécurité à étudier la meilleure manière de s'assurer que le travail du Comité apporte une contribution durable à la non-prolifération.

7. Nous notons avec satisfaction l'attention accordée par le Secrétaire général des Nations Unies à la non-prolifération dans son rapport *Dans une liberté plus grande*. Nous sommes disposés à participer activement à la réunion des chefs d'État et de gouvernement pour la Séance plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, en septembre. Nous saluons le rôle de la Conférence du désarmement pour faire progresser nos objectifs de non-prolifération et de désarmement et l'invitons à reprendre le travail de fond.
8. Nous espérons le renforcement de la Convention pour la suppression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de la navigation maritime par les États parties, à la Conférence diplomatique, en octobre.

L'Initiative de sécurité contre la prolifération

9. Nous réaffirmons notre engagement en faveur de l'Initiative de sécurité contre la prolifération (ISP) et sa Déclaration de principes d'interdiction, qui constitue une réponse mondiale à un problème mondial. Nous nous réjouissons de l'adhésion internationale croissante à cette Initiative. Nous invitons tous les États à s'engager pour approfondir la coopération en vue de lutter contre le trafic d'ADM, leurs moyens de livraison et le matériel connexe.
10. Nous lançons également un appel à l'intensification des efforts visant à lutter contre les réseaux de prolifération et les flux financiers illicites, en mettant au point, sur une base juridique appropriée, des procédés concertés pour repérer, suivre de près et bloquer les opérations financières et les biens en question.

Non-prolifération des armes nucléaires

Le Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP)

11. Nous insistons sur le fait que le TNP reste la pierre angulaire de la non-prolifération des armes nucléaires. Nous réaffirmons notre engagement total en faveur des trois piliers du Traité. Même si nous constatons avec regret qu'il n'a pas été possible de parvenir à un consensus à la Conférence d'examen de 2005, nous nous réjouissons du fait que tous les États parties ont confirmé la validité du traité. Nous restons résolus à ce que les menaces et les défis lancés au régime de non-prolifération des armes nucléaires soient abordés sur la base du TNP. Nous nous engageons, pour notre part, à redoubler d'efforts pour faire observer le Traité et le renforcer.

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

12. Les garanties sont un outil essentiel pour la mise en œuvre efficace du TNP. Nous réaffirmons notre appui sans réserve à l'égard de l'AIEA. Nous travaillerons en vue de la mise en œuvre d'un Accord de garanties étendues et du Protocole additionnel, afin qu'ils deviennent la norme universellement acceptée pour vérifier le respect des obligations inhérentes aux garanties relatives au TNP. Le Protocole additionnel doit devenir une nouvelle norme essentielle dans le domaine des arrangements en matière d'approvisionnement nucléaire. Nous continuerons de collaborer pour renforcer les lignes directrices du Groupe des exportateurs en conséquence. Nous accueillons avec satisfaction la création du Comité des garanties et de la vérification, qui examinera la capacité de l'AIEA d'assurer le respect des obligations et des Accords de garanties du TNP à la lumière des récents défis en matière de non-prolifération.

Technologies d'enrichissement et de retraitement

13. Depuis Sea Island, nous avons travaillé à l'élaboration de nouvelles mesures pour empêcher l'exportation d'articles nucléaires dangereux susceptibles de proliférer vers des États qui pourraient chercher à les utiliser comme armes ou de les laisser tomber entre les mains de terroristes, tout en permettant au monde de jouir en toute sécurité des avantages d'une technologie nucléaire pacifique. Nous sommes convenus, à Sea Island, que l'exportation de tels articles ne devrait se produire que selon des critères conformes aux normes mondiales de non-prolifération et vers des États rigoureusement engagés à l'égard de ces normes. Au cours de l'année passée, nous avons progressé dans l'élaboration de ces critères. Nous accueillons avec satisfaction la décision, lors de la récente Séance plénière du Groupe des exportateurs nucléaires, de travailler activement à l'atteinte d'un consensus sur cette question. Pour favoriser ce processus, nous continuons de convenir, comme nous l'avons fait à Sea Island, qu'il serait prudent, l'an prochain, de mettre en application de nouvelles initiatives concernant le transfert de technologies d'enrichissement et de retraitement vers d'autres États. Nous continuons à exhorter tous les États à adopter cette stratégie de prudence. Nous nous réjouissons également de l'adoption, par le Groupe des exportateurs nucléaires, de mesures qui restreignent les transferts nucléaires vers des États qui ont manqué à leurs obligations en matière de garanties et de non-prolifération.
14. Nous pensons que les conditions renforcées pour l'approvisionnement en technologies sensibles devraient être accompagnées de nouvelles mesures pour s'assurer que les États qui se privent du cycle du combustible nucléaire et satisfont à toutes les obligations en matière de non-prolifération jouissent d'un accès assuré au marché du combustible nucléaire et aux services connexes. Nous saluons les efforts du Groupe d'experts créé par le directeur général de l'AIEA, qui a récemment présenté un rapport sur d'éventuelles Approches multinationales du cycle du combustible. Nous collaborerons avec tous les partenaires intéressés pour trouver une façon de progresser qui fournisse un véritable accès, tout en réduisant au minimum les risques de prolifération.

Défis posés par la prolifération

15. La décision importante de la Libye de renoncer aux armes de destruction massive est un exemple qui prouve que la communauté internationale répond positivement

aux États désireux de participer au mouvement international de non-prolifération. Dans cet esprit, nous travaillons avec détermination à relever les défis que pose aujourd'hui la prolifération.

16. Nous exprimons notre vive inquiétude face à la menace que constitue le programme d'armes nucléaires de la République populaire démocratique de Corée (RPDC), d'autant plus que le pays a déclaré récemment avoir fabriqué des armes nucléaires et compte tenu de ses programmes de missiles et de ses antécédents en matière de prolifération. La RPDC a violé ses engagements aux termes du TNP et de son accord de sauvegarde de l'AIEA. Nous répétons que la RPDC doit rapidement recommencer à respecter intégralement les dispositions du TNP et démanteler tous ses programmes en rapport avec la fabrication d'armes nucléaires d'une manière complète, vérifiable et irréversible. Il est également essentiel que la RPDC ne contribue pas à la prolifération des missiles ailleurs et maintienne indéfiniment son moratoire sur le lancement de missiles. Nous réaffirmons notre soutien absolu aux pourparlers sexpartites, qui offrent une occasion importante de trouver une solution complète. Il est primordial que la RPDC reprenne, immédiatement et sans conditions préalables, le dialogue dans le cadre de ces pourparlers et contribue de façon constructive à trouver cette solution.
17. Nous demeurons tous déterminés à parvenir à une solution en ce qui a trait aux implications du programme nucléaire avancé de l'Iran en matière de prolifération. Afin de donner confiance à la communauté internationale, il est essentiel que l'Iran lui fournisse des garanties objectives démontrant que son programme nucléaire est exclusivement destiné à des fins pacifiques. Nous nous réjouissons de l'initiative lancée par la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et le Haut représentant de l'Union européenne afin de conclure avec l'Iran des accords à long terme qui offrirait les garanties en question ainsi qu'une coopération politique et économique. Nous exhortons l'Iran à maintenir la suspension de toutes ses activités liées à l'enrichissement et à la régénération lors du déroulement des négociations sur les accords à long terme. Nous répétons que l'Iran doit collaborer pleinement, en répondant aux demandes de renseignements et d'accès présentées par l'AIEA, afin de satisfaire entièrement à toutes les exigences du Conseil de direction de l'AIEA et de régler tous les problèmes irrésolus ayant trait à son programme nucléaire. Nous pressons également l'Iran de ratifier sans délai le Protocole additionnel et, entre-temps, de se conformer intégralement à ses dispositions.

Défense contre les menaces biologiques

18. Nous réaffirmons notre engagement ferme à consolider nos défenses contre les menaces biologiques. Au cours de l'année dernière, nous avons concentré nos efforts sur le renforcement de la protection de l'approvisionnement alimentaire. Nous continuerons de nous attaquer aux menaces biologiques et d'appuyer le travail réalisé au sein des autres groupes internationaux concernés.
19. Cette année marque le 30^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes biologiques et à toxines. A la suite de l'émergence de nouvelles menaces biologiques, le respect intégral de la Convention demeure aussi important

aujourd'hui qu'il l'était à l'époque de son lancement. Nous incitons les États parties à participer pleinement au programme de travail en cours qui consistera, cette année, à discuter de la teneur, de la promulgation et de l'adoption de codes de conduite destinés aux scientifiques. En outre, nous nous réjouissons de la tenue, en 2006, d'une Conférence d'examen qui devrait être significative et tournée vers l'avenir.

20. L'année 2005 marque aussi le 80^e anniversaire de l'ouverture à la signature du Protocole de Genève de 1925 qui interdit d'utiliser en temps de guerre des gaz asphyxiants, toxiques ou autres ainsi que des armes bactériologiques. Nous soulignons que ce rejet multilatéral de l'usage d'armes chimiques et biologiques sur les champs de bataille demeure essentiel.

Convention sur les armes chimiques

21. Nous continuons d'appuyer la mise en oeuvre complète de la Convention sur les armes chimiques, y compris ses dispositions portant sur la non-prolifération. Tout en reconnaissant l'obligation de détruire les armes chimiques dans les délais prévus par la Convention de démolir ou de transformer les installations de production d'armes chimiques, nous rappelons que les États parties ont adopté, en 2003, un Plan d'action qui les oblige tous à prendre des mesures nationales de mise en oeuvre avant la tenue de leur conférence prévue pour novembre 2005. Nous exhortons les États parties qui ne l'ont pas encore fait à prendre toutes les mesures nécessaires pour respecter l'échéance fixée. Nous sommes prêts à fournir l'aide requise. Nous encourageons le recours aux consultations et à la coopération, ainsi qu'aux mesures d'enquête, de vérification et de conformité, comme les inspections par mise en demeure prévues dans la CAC, s'il y a lieu.

Partenariat mondial du G8 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes

22. Nous réaffirmons notre engagement à l'égard du Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, de la Déclaration, et des Principes et Lignes directrices du Sommet de Kananaskis. Nous oeuvrerons de façon à tirer parti des progrès considérables que nous avons accomplis pour réaliser des projets concertés auxquels travaillent maintenant les États du G8 et treize autres pays. Nous renouvelons notre promesse de réunir jusqu'à 20 milliards de dollars en 10 ans jusqu'en 2012 pour concrétiser les priorités du Partenariat mondial, tout d'abord en Russie. Dans ce contexte, nous lancerons de nouveaux projets qui respecteront ces priorités. Nous nous réjouissons de la participation de l'Ukraine et nous continuerons à discuter avec plusieurs pays de l'ex-Union soviétique de leur intérêt à adhérer au Partenariat. Nous réaffirmons que nous sommes prêts en principe à élargir de nouveau le Partenariat pour accueillir les partenaires donateurs et bénéficiaires qui appuient les documents de Kananaskis.

Sûreté et sécurité nucléaires

23. Nous nous réjouissons de la coopération soutenue avec l'AIEA dans le domaine de la sûreté et de la sécurité nucléaires et radiologiques, notamment en matière de

renforcement des infrastructures réglementaires et de relation entre la sûreté et la sécurité. Nous appuyons le lancement de l'Initiative mondiale de réduction de la menace nucléaire et nous sommes heureux des progrès réalisés jusqu'à présent. Nous accueillons favorablement les résultats de la Conférence internationale de l'AIEA sur la sécurité nucléaire qui a eu lieu à Londres en mars. Nous avons tous signé la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sécurité de la gestion des déchets radioactifs et nous prions instamment d'autres pays à se joindre à nous.

24. Depuis l'horrible accident survenu en 1986, nous avons collaboré avec l'Ukraine pour améliorer la sûreté et la sécurité du site de Tchernobyl. De concert avec les membres de l'UE et seize autres pays, nous avons accru cette année le financement promis en versant environ un milliard de dollars pour l'aménagement d'un espace de confinement sécuritaire sur les vestiges du réacteur. Nous nous réjouissons de l'engagement politique et financier de l'Ukraine à l'égard de ce projet et l'exhortons à faire en sorte que le projet soit achevé de façon sécuritaire d'ici 2009.

Sûreté et sécurité des sources radioactives

25. À Évian, nous avons pris la résolution d'améliorer les contrôles des sources radioactives pour empêcher leur utilisation par des terroristes. Nous sommes heureux que plus de 70 pays se soient engagés à appliquer le Code de conduite de l'AIEA sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et nous exhortons tous les autres États à l'adopter. Nous nous réjouissons que l'AIEA ait adopté le cadre international d'importation et d'exportation pour le contrôle des sources radioactives. Nous veillerons à ce que des mesures efficaces de contrôle soient mises en place, de façon harmonisée et uniforme, d'ici la fin de 2005. Nous nous félicitons des résultats de la Conférence internationale sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives, tenue en juin à Bordeaux, en France. Nous intensifierons notre coopération afin de renforcer la sécurité des sources radioactives dans le monde entier.